

Formation des enseignants et des cadres

Commission de coordination et de surveillance du mandat FORDIF, COFORDIF



Stève Blaesi
président de la COFORDIF

Une commission rattachée à la CLFE est instituée, en tant que « commission d'encadrement du dispositif de formation des directeurs et directrices d'institutions de formation – FORDIF », sous la dénomination « Commission FORDIF ». Sa mission consiste à assurer, dans l'intérêt des cantons, le suivi stratégique et l'encadrement du Consortium scientifique chargé, par contrat de prestation de la CIIP du 31 mars 2008, de réaliser l'offre de formation FORDIF. La commission est composée de représentant.es des conférences de la CIIP, à savoir : la conférence latine de l'enseignement obligatoire (CLEO), la conférence latine de l'enseignement postobligatoire (CLPO), la conférence latine de la pédagogie spécialisée (CLPS), des représentant.es des associations professionnelles, des directeurs, directrices, des enseignant.es et d'un.e invité.e permanent.e, délégué.e du comité de direction du Consortium FORDIF.

Pour la COFORDIF, l'année 2020 constituait une étape particulière puisqu'un grand travail de révision et d'adaptation des formations FORDIF s'était terminé en novembre 2019. L'année 2020 devait être celle de la mise en œuvre de ces propositions par la FORDIF.

Par ailleurs, avec le début du nouveau Programme d'activité 2020-2023, le président de la COFORDIF, M. Hugo Stern, a souhaité remettre son mandat après de nombreuses années d'engagement pour cette commission. Un nouveau président a pu être nommé en cours d'année en la personne de M. Stève Blaesi.

Ces éléments et l'impact de la pandémie du coronavirus ont conduit à ce que la COFORDIF n'a pu se réunir qu'une seule fois au cours de l'année 2020.

Activités 2020

Thèmes traités

État des lieux des formations et validation du rapport d'activité de la FORDIF

Chaque année, la COFORDIF valide le rapport d'activité de la FORDIF et tient à jour les effectifs de la formation :

– CAS en administration et gestion d'institutions de formation

Les 60 participant.es de la volée CAS 18-19 sont arrivés au terme de leur formation en octobre 2019, tous se sont vu délivrer leur titre en janvier 2020 ; tandis que la volée CAS 19-20 a débuté en janvier 2019 et s'est terminée en automne 2020 avec 59 participant.es.

Les modules du CAS prévus en 2020 ont tous été réalisés malgré la pandémie (en présentiel et/ou à distance).

– DAS en gestion et direction d'institutions de formation

Un nouveau concept de DAS par cumul de crédits a été mis en œuvre à partir de 2020, avec le règlement correspondant en cours de validation.

>>

Formation des enseignants et des cadres

Ce DAS est composé de 15 crédits ECTS (5 modules de formation à 3 crédits ECTS, ou 4 modules de formation à 3 crédits ECTS et un travail d'approfondissement à 3 crédits ECTS). Ces éléments viennent s'ajouter au CAS en administration et gestion d'institutions de formation (15 crédits ECTS).

Les participant.es ont une période de 5 ans pour obtenir 15 crédits ECTS et déposer un dossier de validation menant à l'obtention du DAS.

Les deux modules de formation prévus en 2020 :

- Capital humain et développement organisationnel (déplacé au printemps 2021) : 21 participant.es inscrit.es.
- Gestion d'une école numérique, module proposé à distance : 21 participant.es inscrit.es.

Nouvelles thématiques

La pandémie du Coronavirus influence également la formation des cadres scolaires puisque l'AP-CIIP a demandé le 11 novembre 2020 une adaptation de l'offre FORDIF sur les thématiques de la gestion de conflits entre adultes, l'égalité de genre et carrière et la gestion de crise.

Données factuelles

La COFORDIF

La commission s'est réunie une fois le 15 septembre.

Présidence : M. Stève Blaes, nommé à la présidence pour la période 2020-2023 (CLEO).

Collaboratrice scientifique : Mme Eva Leuenberger (SG-CIIP).

Secrétariat : Mme Virginie Beyeler (SG-CIIP).

Mutations :

- Représentant secondaire II académique : M. Gilles Revaz remplace M. Jean-François Gruet ;
- Représentant secondaire II professionnel : M. René Constantin remplace M. Claude-Alain Vuille ;
- SER : M. Pierre-Alain Porret remplace M. Jean-Marc Haller ,
- FORDIF : M. Frédéric Yvon remplace M. Thierry Dias ,
- CLPS (nouveau) : M. Philippe Willi.